Conseil Général **Haut-Rhin**

Rapport du Président

Commission Permanente du mardi 18 octobre 2011

Service Instructeur Service Prospective et Aménagement N. CP23el-10-5-5

Service consulté

SUBVENTION POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DÉCISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Résumé : Décision d'attribution d'une subvention d'un montant total de 3 470 € en faveur d'une commune pour des études liées aux documents d'urbanisme.

Ce rapport présente un dossier de demande d'attribution de subvention déposé par une commune pour des études d'urbanisme.

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 9 décembre 2009, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 50 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 50 % pour les modifications, révisions simplifiées et révisions de PLU ou de POS consécutives et exclusivement motivées par un projet d'aménagement d'initiative départementale, 10 % pour les révisions de POS entrainant leur transformation en PLU et un taux de 50 % pour les études d'Approche Environnementale en Urbanisme à condition qu'elles soient cofinancées par l'ADEME.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 15 ans pour les révisions.

L'application de ces critères conduit à la recevabilité du dossier de la commune de LAUTENBACH pour la révision de son POS et transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 10 % du coût HT des études (cf. tableau joint en annexe).

La participation départementale pour ce dossier s'élève à 3 470,00 €. Ce montant sera prélevé sur le programme F215 du budget départemental, imputation 0-204-71-20414-2692-007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Chaptes BUTTNER

Service Prospective et Aménagement

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2011

Urbanisme réglementaire PLU PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant	-	Montant de la
	LAUTENBACH	Subventionnable	Taux	subvention
	Révision POS/PLU LAUTENBACH	34 692,00	10%	3 470,00
			Total	3 470,00